

A l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins
Secrétariat de la Commission de concertation
Département Urbanisme de la Ville de Bruxelles
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

Cureghem, le 2 mai 2018

Objet : Avis d'Inter-Environnement Bruxelles (IEB) en réponse à l'enquête publique concernant le Permis d'Urbanisme C176/2018 portant sur l'espace public compris entre le Cantersteen de 1 à 55 et la Place de l'Albertine de 2 à 16.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,
Chers membres de la commission de concertation,

Par la présente, je vous fais parvenir l'avis de mon association concernant les réaménagements susmentionnés.

Nous saluons la volonté de la Ville de Bruxelles de régulariser une situation incertaine et complexe, d'unifier par des aménagements qualitatifs des voiries au profil disparate et peu lisible et d'améliorer les abords immédiats de la gare centrale et du Mont des Arts, porte d'entrée dans le centre-ville pour de nombreux visiteurs. Notre association apporte son soutien à la transformation du Cantersteen et particulièrement à la suppression des emplacements de stationnement sur la voie publique. Cette suppression renforce l'attractivité du quartier et apparaît tout à fait possible compte tenu de l'abondance de places de parking hors voiries à proximité immédiate.

En revanche, nous regrettons fortement l'aménagement retenu pour la place de l'Albertine. Le projet constitue un net recul en matière de qualité de l'espace public par rapport à la situation existante de droit. On ne peut ici que déplorer l'enregistrement dans le droit d'un retour en arrière dans les faits. Le projet Beliris, en dépit de ses défauts d'exécutions techniques, avait le mérite de créer une continuité visuelle et fonctionnelle entre le Mont des Arts, la place de l'Albertine et le bas de la ville. Or on sait l'importance stratégique de cet endroit dans la circulation des modes doux et des itinéraires touristiques. L'aménagement qui est venu remplacer provisoirement le projet Beliris défectueux et qui se trouve repris ici grosso modo rétablit la barrière qui bloque le bas du Mont des Arts. On constate donc la mise en place d'un très fort fonctionnalisme et d'une segmentation des circulations avec la multiplication des bandes de circulation (trois bandes dans les faits quand deux étaient prévues place de l'Albertine), doublées de pistes cyclables séparées, la mise en place d'un feu de signalisation et d'un passage piéton.

C'est pourquoi, **nous demandons le rétablissement d'un espace partagé et d'une zone de rencontre sur la place de l'Albertine** (article 22bis du code de la route, panneaux F12) permettant le libre flux des piétons et cyclistes prioritairement aux voitures et la continuité des revêtements du Mont des arts à la place de l'Albertine.

Par ailleurs, il faut pointer plusieurs points problématiques en ce qui concerne la circulation piétonne et cycliste sur ce périmètre.

- **Angle Place de l'Albertine-Mont des Arts :** Le nouvel aménagement pressenti au coin de la place de l'Albertine et de la rue gravissant le mont des arts sous le carillon présente une nette régression par rapport à la situation existante pour tous les usagers « faibles ». Le rétrécissement du trottoir et l'élargissement de la voirie carrossable au droit d'une entrée très fréquentée de la gare centrale est proprement incompréhensible. La situation future risque de créer une forte congestion piétonne en cet endroit qui débordera probablement sur la piste cyclable. Les cyclistes quant à eux sont justement contraints d'opérer en cet endroit une chicane créant de ce fait une situation dangereuse. **Nous demandons donc l'élargissement du trottoir en cet endroit et la suppression pour ce faire d'une des trois bandes de sélection au feu.** Deux bandes (permettant à la fois la circulation en ligne droite et respectivement le tourne-à-droite et le tourne-à-gauche) sont largement suffisantes pour absorber le flux en cet endroit. Le maintien des trois bandes est un confort antidémocratique accordé à quelques automobilistes au détriment du flux bien plus important de piétons en cet endroit.
- **Cantersteen :** Nous saluons la suppression des places de parking et l'intention de réduire la circulation sur le Cantersteen à une seule bande dans chaque sens. Dans ces conditions, nous nous interrogeons cependant sur le maintien d'une voie carrossable aussi large qui ne sert aucune fonction. Elle n'est absolument pas compatible avec la zone 30 dans laquelle la voirie se situe. Cette largeur pourrait être récupérée pour créer des trottoirs plus qualitatifs. **Nous demandons donc le rétrécissement substantiel de la largeur de la voie carrossable.** Au vu de son importante fréquentation et afin de protéger et de faciliter le passage des piétons, nous demandons par ailleurs la **mise en place d'un plateau traversant** à la hauteur de l'entrée de la galerie Ravenstein.
- **Piste cyclable Cantersteen :** L'insertion sur la piste cyclable depuis le marché au bois vers le Cantersteen est dangereuse et complexe. La chicane imposée aux cyclistes est accidentogène et source de conflits avec les automobilistes qui suivraient. **Nous demandons le déplacement de l'entrée sur la piste cyclable à l'angle de la rue de la Putterie, dans le prolongement de la voirie** (rue des colonies).

Nous vous remercions de prendre en compte ces remarques dans la finalisation du projet.

Avec nos plus sincères salutations,

pour Inter-Environnement Bruxelles,

Thibault Jacobs

Chargé de mission en mobilité